



Changement de nom de famille

Par **amelie**, le **30/09/2012 à 12:45**

Bonjour,
je vous expose brièvement mon problème:
Je suis partie de chez mes parents à ma majorité, pour des problèmes familiaux
Je ne considère plus mon père comme tel, pour moi il n'est que mon père BIOLOGIQUE !
C'est pourquoi :
Je souhaite prendre le nom de jeune fille de ma mère.
quelles démarches et où me renseigner pour y parvenir ?
je vous remercie d'avance en espérant recevoir rapidement des réponses
amelie

Par **amajuris**, le **30/09/2012 à 13:06**

bjr,
une simple mésentente ne vous permet pas de changer de nom de famille que vous ont donné vos parents.
quoique vous en pensiez cet homme reste votre père non seulement biologique mais aussi au regard de l'état-civil.
vous pouvez utiliser le nom de jeune fille de votre mère comme nom d'usage.
cdt